

Jean-François LANEL  
François-Stanislas THOMAS  
Véronique MARECHAL  
Laurent MELIN  
Morgan HOLDERBACH  
Florence LORTHIOIS

Notaires associés

A. LEBREUIL-EVRARD  
Notaire

Successeurs de  
Mes Paul GRIVEAUX,  
Patrick GRIVEAUX,  
Jean-Pierre MENAND.  
Rémy BALLAND.  
Henri TACHON.

Notaires assistants :  
M. MAGNIEN  
J. BONNARD  
C. DUPERRON

Etude de Chalon-sur-Saône  
14. rue de la Banque  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 48 37 22  
nicephore-chalon@notaires.fr

Etude de Saint Marcel  
15 rue Denis Papin  
71380 Saint Marcel  
Tél. : 03 85 99 07 17  
nicephore-stmarcel@notaires.fr

Etude de Chalon - Boulevard  
16. Boulevard de la République  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 93 47 44  
nicephore-boulevard@notaires.fr

Etude de Chagny  
6. avenue Général Leclerc  
71150 Chagny  
Tél. : 03 85 87 17 38  
nicephore-chagny@notaires.fr

Etude de Demigny  
Permanence ouverte le mercredi  
de 14h à 18h  
4 Place du 11 Novembre 1918  
71150 Demigny  
Tél. : 03 85 49 43 01  
nicephore-chagny@notaires.fr

Service Location  
14. rue de la Banque  
71100 Chalon-sur-Saône  
Tél. : 03 85 48 87 92  
nicephore-gerance@notaires.fr

<https://nicephore.notaires.fr>

Cliquez ici pour taper du texte.

## ATTESTATION

Je soussigné, **Maître François-Stanislas THOMAS**, notaire associé au sein de la société à responsabilité limitée dénommée 'NICEPHORE NOTAIRES' titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 71126 et dont le siège social est à CHALON-SUR-SAONE (71100)

**Atteste qu'aux termes de l'acte d'acquisition du 23 novembre 2018 et de l'acte de DONATION reçu le 5 novembre 2020 par Maître Frédéric ANDRE**, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Denys CHEVILLON, Eric VINCENT, Frédéric ANDRE et Antoine CHEVILLON, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial » à BEAUNE, 3 route de Seurre,

Madame Josiane Fernande Adrienne ANCIAUX, retraitée, demeurant à BEAUNE (21200) 34 rue Sainte Marguerite Résidence Paul Bouchard.

Née à SAINT-DENIS (93200) le 28 septembre 1945.

Divorcée de Monsieur Denis ROBERT-BETHUNE suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de PARIS le 14 novembre 1985, et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

### Bénéficie de l'USUFRUIT des biens et droits immobiliers suivants :

Dans un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à BEAUNE (CÔTE-D'OR) (21200), Rue Sainte Marguerite :  
Figurant ainsi au cadastre :

SECTION	N°	Lieudit	Surface	Nature
AB	514	28 rue Sainte Marguerite	00 ha 04 a 85 ca	Sol
AB	516	Rue Paul Bouchard	00 ha 12 a 78 ca	Sol
AB	580	20 rue Saint Marguerite	00 ha 08 a 38 ca	Sol
AB	582	20 rue Saint Marguerite	00 ha 00 a 03 ca	Sol
AB	584	16 rue Saint Marguerite	00 ha 00 a 09 ca	Sol

Savoir :



**IENT/ LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS CI-APRES,  
DEPENDANT DES LOTSVOLUMES 9 ET 10 :**

Lesdits volumes consistant en :

**LOT VOLUME NEUF (9) :**

La propriété d'un volume inscrit à l'intérieur d'une aire de forme irrégulière d'une contenance d'environ 35 mètres carrés entre les niveaux NGF 217,00 mètres et 219,80 mètres matérialisés :

D'une part par le dessous de la dalle basse assise sur le fonds de terrassement,

Et d'autre part par le milieu dans l'épaisseur de la dalle, délimitant le sous-sol du rez-de-chaussée.

Sont comprises dans la superficie susmentionnée :

- la totalité de l'épaisseur des murs extérieurs du bâtiment non mitoyens à d'autres volumes matériels
- la demi-épaisseur des murs contigus à un volume matériel adjacent.

**LOT VOLUME DIX (10) :**

La propriété d'un volume inscrit à l'intérieur d'une aire de forme irrégulière d'une contenance d'environ 1.300 mètres carrés ainsi que le droit de superficie ou droit de propriété perpétuel de tout ce qui est situé au-dessus du niveau NGF 219,80 mètres matérialisé par le milieu dans l'épaisseur de la dalle délimitant le sous-sol du rez-de-chaussée.

Sont comprises dans la superficie susmentionnée :

- la totalité de l'épaisseur des murs extérieurs du bâtiment non mitoyens à d'autres volumes matériels
- la demi-épaisseur des murs contigus à un volume matériel adjacent.

*Etant ici précisé que les lots-volumes 9 et 10 ont eux-mêmes été divisés en 17 lots privatifs ainsi qu'il résulte d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi par Monsieur VUILLEMENOT, géomètre expert à BEAUNE.*

**Lesdits biens immobiliers consistant en :**

**Lot numéro un (1)**

Appartement avec loggia, terrasses et jardin privatif.

Et les soixante-dix millièmes (70 /1000 èmes) des parties communes générales.

Et les vingt-six millièmes (26 /1000 èmes) des charges d'ascenseur.

Précision étant ici faite qu'actuellement l'appartement ne comporte plus de loggia.

↑

**2ENT/ LES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS DEPENDANT  
DES LOTS-VOLUMES 2, 4, 6 ET 14 :**

Lesdits lots-volumes consistant en :

**LOT VOLUME DEUX (2)**

La propriété d'u volume inscrit à l'intérieur d'une aire de forme irrégulière d'une contenance d'environ 2.100 mètres carrés entre les niveaux NGF 217,00 mètres et 219,80 mètres matérialisés :

D'une part par le dessous de la dalle basse assise sur le fonds de terrassement,

Et d'autre part par le milieu dans l'épaisseur de la dalle, délimitant le sous-sol du rez-de-chaussée.

Sont comprises dans la superficie susmentionnée :

- la totalité de l'épaisseur des murs extérieurs du bâtiment non mitoyens à d'autres volumes matériels

- la demi-épaisseur des murs contigus à un volume matériel adjacent.

**LOT VOLUME QUATRE (4)**

La propriété d'u volume inscrit à l'intérieur d'une aire de forme irrégulière d'une contenance d'environ 30 mètres carrés entre les niveaux NGF 217,00 mètres et 219,30 mètres matérialisés :

D'une part par le dessous de la dalle basse assise sur le fonds de terrassement,

Et d'autre part par le milieu dans l'épaisseur de la dalle, délimitant le sous-sol du rez-de-chaussée.

Sont comprises dans la superficie susmentionnée :

- la totalité de l'épaisseur des murs extérieurs du bâtiment non mitoyens à d'autres volumes matériels

- la demi-épaisseur des murs contigus à un volume matériel adjacent.

**LOT VOLUME SIX (6)**

La propriété d'u volume inscrit à l'intérieur d'une aire de forme irrégulière d'une contenance d'environ 78 mètres carrés entre les niveaux NGF 217,00 mètres et 219,30 mètres matérialisés :

D'une part par le dessous de la dalle basse assise sur le fonds de terrassement,

Et d'autre part par le milieu dans l'épaisseur de la dalle, délimitant le sous-sol du rez-de-chaussée.

Sont comprises dans la superficie susmentionnée :

- la totalité de l'épaisseur des murs extérieurs du bâtiment non mitoyens à d'autres volumes matériels

- la demi-épaisseur des murs contigus à un volume matériel adjacent.

**LOT VOLUME QUATORZE (14)**

La propriété d'u volume inscrit à l'intérieur d'une aire de forme



irrégulière d'une contenance d'environ 60 mètres carrés entre les niveaux NGF 219,30 mètres et 222,20 mètres matérialisés :

D'une part par le milieu dans l'épaisseur de la dalle délimitant le sous-sol du rez-de-chaussée,

Et d'autre part par le milieu dans l'épaisseur de la dalle délimitant le rez-de-chaussée du premier étage.

Sont comprises dans la superficie susmentionnée :

- la totalité de l'épaisseur des murs extérieurs du bâtiment non mitoyens à d'autres volumes matériels

- la demi-épaisseur des murs contigus à un volume matériel adjacent.

Etant ici précisé que les lots-volumes 2, 4, 6 et 14 ont eux-mêmes été divisés en 66 lots privatifs ainsi qu'il résulte d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division établi par Monsieur VUILLEMENOT, géomètre expert à BEAUNE.

**Lesdits biens et droits immobiliers consistant en :**

**Lot numéro trois (3)**

Cave

Et les deux millièmes (2 /1000 èmes) des parties communes générales.

**Lot numéro trente-six (36)**

Box de stationnement

Et les seize millièmes (16 /1000 èmes) des parties communes générales

**En foi de quoi, la présente ATTESTATION est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.**

Fait à CHALON-SUR-SAONE,

Le 11 décembre 2025.

Maître François-Stanislas THOMAS

**NICEPHORE NOTAIRES**

14, rue de la Banque

71100 Chalon sur Saône

Tél. 03 85 48 37 22